

Nice, le 21 avril 2010



Marraine d'honneur
Mme Betty ULMER

Mr Bruno LEMAI RE
Ministre de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Pêche
78 rue de Varenne
75349 PARI S SP 07

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur un problème qui ne peut plus durer tant il est scandaleux par son enjeu financier et si grand que le gouvernement Français n'ose même pas y toucher.

Je veux parler du commerce des chiens et des chats, mais en particulier celui du chiot car il explose.

Fervent protecteur de la cause animale depuis plus de 20 ans, je m'aperçois que depuis toutes ces années les ministres qui se succèdent ne tentent pas d'enrayer cet ignoble trafic d'animaux de compagnie.

Effectivement, il s'agit d'un des marchés les plus importants dans le monde après les armes et la drogue et cela rapporte des milliards.

De nombreuses associations de protection animale sont sur le terrain, avec tous les risques que cela comporte, pour éradiquer ce trafic très lucratif et démanteler les réseaux, malgré les menaces.

Il est malheureusement plus difficile de lutter contre la vente de chiots et chatons via le net ou les petites annonces sur des hebdomadaires.

Ne croyez-vous pas qu'il serait judicieux que l'état se préoccupe des particuliers qui utilisent l'animal comme objet pour arrondir leurs fins de mois ?

Lorsque l'on sait qu'un animal peut être vendu entre 500 et 1.000 €uros, la vente de ces animaux devient une activité parallèle et bien sûr au détriment de la santé de l'animal qui subit des portées à répétition.

J'ai consulté via des sites tels que Kijiji, Top annonce, le bon coin etc.... de petites annonces où des particuliers vendent leurs chiots ou chatons avec une facilité déconcertante. Les contraintes

légales pour vendre ces animaux sont si minimes que les annonces sont de plus en plus nombreuses.

De plus et après vérification, il est rare de trouver dans une annonce le respect de **l'article du code rural L 214-8** qui doit obligatoirement mentionner que :

- L'animal doit avoir plus de 8 semaines pour faire l'objet d'une cession à titre onéreux.
-
- que toute publication d'une offre de cession de chiens, quel que soit le support utilisé, doit obligatoirement mentionner :
 - le numéro de tatouage, soit des animaux s'ils ont l'âge d'être tatoués, soit celui de la mère ayant donné naissance aux animaux ;
 - le nombre de petits de la portée ;
 - l'âge des animaux ;
 - l'existence ou l'absence d'inscription de ceux-ci à un livre généalogique (Livres des origines français, ou LOF).

Je trouve qu'il y a assez d'éleveurs en France qui paient des taxes pour exercer une passion et respecter des normes, pour que viennent se greffer à cela toute une population d'anonyme qui ont fait de leur chienne ou de leur chatte, un revenu supplémentaire et non imposable, sans respecter la santé de leur animal.

Il faut que la France, où quasiment un foyer sur deux possède un animal de compagnie, prenne conscience que de laisser pourrir une telle situation engendre :

- une souffrance animale épouvantable qui octroie des abandons (100 000 l'année dernière),
- un trafic souterrain inimaginable doublé d'une couverture mafieuse dangereuse,
- un laxisme qui tranquillise les animaleries pour vendre du chiot ou du chaton provenant de ce trafic,
- de nouvelles ouvertures d'animaleries où des bébés animaux se retrouvent derrière des vitrines à longueur de journée à attendre un éventuel acheteur. Animal objet.

Comment l'état peut-il laisser faire et cautionner ce trafic scandaleux où une économie parallèle se développe ?

Monsieur Le Ministre, êtes-vous déjà passé devant un animalerie et avez-vous déjà regardé ces pauvres animaux, qui par leurs regards, vous montrent leurs souffrances ?

A ne pas réagir, l'humain est-il devenu insensible à la souffrance de l'animal ?

Dernièrement, j'ai été confronté à Nice à un trafic de chiots, via une mafia Russe. Malgré un nombre incalculable de preuves sur leur trafic, 4 ans d'enquête via la SPA de Paris, un

reportage remontant toute la filière jusqu'en Russie, via la chaîne Canal + et des plaintes de complices de ces trafiquants, il a été extrêmement difficile de se faire entendre par le préfet qui ne donnait aucune suite aux différentes plaintes d'associations de protection animale.

Monsieur le Ministre, je vous demande de légiférer pour que les propriétaires d'animaux, peu scrupuleux de la santé de leur animal, ne les utilisent plus à des fins lucratives.

Il faut interdire ces ventes incontrôlables effectuées par les non professionnels où ces pauvres animaux deviennent seulement des objets qui rapportent de l'argent.

Faites voter une loi qui interdit purement et simplement la vente de chiots et autres animaux par annonces internet et journaux papiers.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce courrier et j'espère que ce dernier ne restera pas sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations respectueuses et distinguées.

Président-fondateur
Cédric Paquet



Ne nous laissez pas tomber Monsieur le Ministre !

Association G.A.L.A - Groupe d'Action pour L'amour des Animaux

Loi 1901/ N° SIRET 518 186 523 00016

147 Rte St Pierre de féric - 06000 Nice – France • 06 15 46 38 64 / 04 93 44 23 71

E-mail : galacedric@hotmail.fr

<http://www.gala.fr.nf> • <http://adoptiongala.blogspot.com> • <http://bribri.over-blog.org>